

DECRET N° 74-329 du 5 décembre 1974

portant nomination de Commissaires aux
Comptes à la Société Dahoméenne d'Elec-
tricité et d'Eau.- (S.D.E.E.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n° 73-211 du 6 Octobre 1973, régissant les rapports
entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles
l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités
de Gestion ;
VU le Décret n° 74-277 du 21 Octobre 1974, portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 74-289 du 4 Novembre 1974, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant les
attributions des membres du Gouvernement ;
SUR Proposition conjointe des Ministres des Finances et des Tra-
vaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Sont nommés Commissaires aux Comptes à la Société Dahoméenne
d'Electricité et d'Eau :

M. MONNOU Sourou Emmanuel, Expert Comptable

TOUKOUROU Taofic, Inspecteur des Finances.

.../...

ARTICLE 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 décembre 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KERKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre des ~~Industrie, du Commerce~~
~~et du Tourisme~~ ~~et des Communications,~~



Isidore AMOUSSOU

Intendant Militaire de 3^e classe



Capitaine Anobé TCHIDEYA

AMPLIATIONS : PR 8 CS 6 CNR 4 SGG 4 SPD 2 DGP-DGAJL-INSAB 6 IAA-DCCT 2
IGF-CMI-Gde Chanc.--DB-DCF 5 DGF 2 Intéressés 2 SDEE 4 JORD 1